

Déclaration FORCE OUVRIÈRE (seul FO fait une déclaration)

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce conseil d'administration,

Pour le premier conseil d'administration de cette mandature, nous voulons tout d'abord rappeler notre soutien à l'équipe de Direction ; Direction à qui le ministre Blanquer demande « d'apprécier » les modalités d'adaptation de son « protocole sanitaire ». C'est donc, par déclinaison, que ce « débrouillez-vous » s'applique également à l'ensemble des personnels, qui sont donc livrés à eux-mêmes vis-à-vis du risque sanitaire, mais aussi, aux élèves et à leurs parents qui sont en droit légitime de demander des comptes à l'institution. En réalité, le protocole de JM Blanquer ne protège que ce dernier... et il s'agit d'une protection de nature uniquement juridique.

La situation dans laquelle nous sommes placés de fait pose donc de nombreuses questions. Si l'on veut effectivement protéger la santé des personnels et des élèves, pourquoi n'avoir pas financé l'installation de points d'eau dans les établissements cet été ? Pourquoi maintenir le jour de carence, destiné nous le rappelons, du point de vue du gouvernement, à diminuer les arrêts maladie ? Pourquoi ne pas créer immédiatement les postes nécessaires aux allègements d'effectifs ? - Ce qui est la position de toutes les fédérations syndicales nationales ainsi que de la FCPE - Pourquoi ne pas fournir les masques qui protègent ? Pourquoi ne pas mettre en place le suivi de la santé au travail pour les personnels alors que c'est une obligation des employeurs ? Pourquoi continuer à bloquer le fonctionnement des CHSCT, seules instances administratives traitant de la santé et de la sécurité au travail comme c'est le cas dans notre académie ? Pourquoi vouloir vider les établissements à 50 %, diminuer les programmes, passer les diplômés nationaux au contrôle continu ? Qui peut croire que c'est pour lutter contre un virus ?

Ce soir, bien évidemment, nous n'attendons aucune réponse de la Direction de l'établissement à ces questions puisque les responsabilités que nous soulevons sont uniquement celles du ministre.

Nous ne sommes pas dupes des projets de JM Blanquer. Au collège Claude Boucher voisin, la Direction de l'établissement a envoyé le 13/11 aux parents d'élèves un message sur, je cite, « la continuité pédagogique en période de confinement et hors période de confinement ». Là encore, nous ne jetons pas la pierre à la Direction de ce collège, car nous savons qu'elle ne fait qu'exécuter les consignes ministérielles. Mais, parce que nous sommes bien informés par le syndicat, nous savons que le ministre cherche à dénaturer les missions des enseignants, et d'une manière générale des personnels, à dénaturer l'école qui prodigue des enseignements disciplinaires. C'est par son Grenelle qu'il voudrait passer. La méthode est simple : un plat de lentilles et encore pas pour tous, c'est à dire, une prime dégressive seulement pour les plus jeunes et rien pour les autres, ainsi que 150 euros par an pour l'équipement informatique. 150 euros par an, cela fait 12,50 euros par mois, ce qui ne paie même pas l'abonnement internet. Les collègues apprécieront, sauf les CPE et les AESH qui eux, n'auront strictement rien. Ils apprécieront également.

Il est donc patent que d'une part, il n'existe aucune protection sanitaire actuellement (et d'ailleurs nous attendons toujours l'enquête du CHSCT sur l'amiante ainsi que tout écrit signé des responsables indiquant qu'il n'existe aucun risque dans cet établissement) et d'autre part, que l'école, sous ce gouvernement, n'est plus l'École.

Face à la politique du ministre, la grève unie des personnels le 10 novembre, avec le soutien de la FCPE, constitue un sérieux avertissement pour le gouvernement qui n'a donc pas pu vider les collèges comme il a pu vider les lycées.

Dans notre collège, très régulièrement, les personnels se rassemblent, échangent, discutent, s'informent grâce à leurs syndicats. Nous prenons nos responsabilités.

Le 13 novembre dernier, 10 personnels ont adopté à l'unanimité moins deux abstentions la motion suivante :

« Les personnels du collège Félix Gaillard de Cognac, réunis en heure d'information syndicale à 11h, avec le soutien du syndicat FO, ont discuté de la situation. Ils revendiquent :

- x le respect par la Rectrice d'Académie de la réglementation en matière de santé et sécurité au travail et du fonctionnement des CHSCT, ce qui inclut de répondre aux registres santé et sécurité au travail et de les aborder en CHSCT
- x le maintien à 100 % en présentiel car l'école à distance n'est pas l'école
- x le recrutement massif de personnels permettant les allègements d'effectifs. »

Syndicat

FORCE OUVRIÈRE

Lycées et Collèges

Charente

1. CA du 24 novembre
Déclaration FORCE OUVRIÈRE

2. CA du 24 novembre
Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE

3. Audience du 19 novembre
Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE

Contactez le syndicat

Syndicat FO collèges et lycées
Maison des Syndicats
10 rue de CHICOUTIMI
16000 ANGOULÊME

Téléphone :
06 10 59 21 62
05 45 83 36 74

snfolc16@gmail.com

snfolc16.fr

Dans d'autres établissements, les personnels se réunissent et prennent position de la même manière. D'autres syndicats comme la CGT ou le SNES, les soutiennent également. L'école à distance n'est pas l'École. Ils ont raison.

Nous souhaitons également remercier les parents pour les échanges que nous avons eu et qui montrent le même attachement à l'École de la République, la même école pour tous les enfants.

Enfin, concernant certains points à l'ordre du jour de ce Conseil, nous souhaitons attirer l'attention de ses membres sur les sujets suivants :

- x nous ne participons à aucune discussion sur le contenu de la journée de solidarité et nous rappelons notre opposition au travail gratuit – nous ne participons pas non plus au vote sur tout ce qui pourrait engager le syndicat au-delà de ses mandats
- x nous interrogeons la Direction sur la question de la température des salles, car, après relecture du protocole, il n'est stipulé à aucun moment que toutes les fenêtres de toutes les salles doivent constamment rester ouvertes. Or, force est de constater que souvent, c'est le cas. Il n'est pas besoin de rappeler le Code du travail quant à la température réglementaire dans les locaux de travail et la responsabilité quant à l'exposition au risque lié au froid sur la santé des personnels, nous posons donc cette question simple : « à partir de quelle température dans les salles les professeurs sont-ils fondés à remettre leurs élèves à la Direction de l'établissement ? »

Il ne faudrait pas que nos élèves tombent malades et nous alertons ce soir sur le risque d'arrêts de travail que peut engendrer une exposition permanente au froid, alors que nous entrons dans l'hiver, et des ruptures d'enseignement qui peuvent en résulter.

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les membres de ce conseil d'administration, je vous remercie de votre attention.

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE

Adoption du PV du CA du 06/10/20 et de l'ODJ.

1) Protocole sanitaire du 16/11/20 pas de gros bouleversements par rapport à celui de la rentrée. La traçabilité des cas contacts est assurée telle qu'elle est préconisée par l'ARS. **Réponse à la question FO sur la température des salles : la température des salles peut être très basse en ce moment. L'aération minimale obligatoire est de 10 minutes toutes les 2 heures. Un rappel sera fait pour respecter cette règle. Le code du travail ne mentionne pas de température minimale mais évoque un confort thermique. Nous devons donc veiller à ce qu'il ne fasse pas moins de 19° dans les salles.** Certains personnels (7 ou 8 enseignants) pourraient être en ASA mais ne le souhaitent pas car ils préfèrent être au contact des élèves. Les parents remercient la Direction de son efficacité dans la gestion de cette crise mais réclament le droit pour les élèves de se réfugier sous le préau en cas de grosses averses.

2) Vote sur les conventions (ASERC, LP Delages) **FO ne prend pas part aux votes** car FO n'a pas de mandat sur ces points à l'ODJ.

3) Installation des commissions : **FO ne participera à aucune commission émanant du CA** car le syndicat n'a pas de mandat sur leurs prérogatives (conseil de discipline, CHS, CESC, fond social...)

4) Votes sur le règlement intérieur du CA, la charte des voyages scolaires, les modalités d'attribution des fonds sociaux : **FO ne prend pas part aux votes** car FO n'a pas de mandat sur ces points à l'ODJ

5) Organisation de la journée de solidarité : 2 réunions d'une heure trente hors temps scolaire + un mercredi après-midi : **FO ne prend pas part au vote** car FO n'a pas de mandat sur ce point à l'ODJ

6) Fixation des tarifs des objets confectionnés, fixation des tarifs de la demi-pension, votes sur les différents contrats et conventions liés au budget 2021 : **FO ne prend pas part aux votes** car FO n'a pas de mandat sur ces points à l'ODJ

7) Budget prévisionnel 2021 : **FO vote contre le budget**, l'autre liste de personnels, les parents d'élèves et les élèves votent pour.

Depuis des années, Force Ouvrière s'alarme de la vétusté de notre collège et demande sa rénovation complète car les conditions de travail et de sécurité des personnels sont encore très mauvaises dans bien des cas et dans bien des salles. FO rappelle la présence d'amiante à l'état dégradé dans notre collège et le refus de la DASEN de mener une enquête réglementaire du CHSCT D. Ce soir, nous demandons à nouveau la rénovation immédiate et complète de l'ensemble des bâtiments de l'établissement, son désamiantage et l'achat de matériel neuf dans les salles de classes.

Audience du SNFOLC auprès de Monsieur le Principal du Collège Félix Gaillard de Cognac le 19 novembre 2020

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE

Le syndicat a tout d'abord remercié le Chef d'établissement de la qualité du dialogue qu'il a su établir avec le syndicat depuis le début de sa prise de fonction en 2019. Le syndicat a rappelé qu'il est attaché au respect des textes réglementaires, notamment quant aux prises de décision au sein d'un établissement. Ainsi, pour le syndicat, il n'existe aucune hiérarchie intermédiaire ; son seul interlocuteur reste le Supérieur Hiérarchique Direct, à savoir le Chef d'établissement qui décide et qui est responsable de ses décisions. Le syndicat peut approuver ou non les décisions prises.

Le syndicat a exprimé ses craintes que des dispositions prises par exemple au titre du conseil pédagogique puissent entrer en contradiction avec les textes réglementaires, et notamment les obligations de services des collègues.

Il a également exprimé ses craintes quant au glissement progressif vers l'hybridation (présentiel + télétravail) et la dénaturation des missions des personnels au-delà de la crise sanitaire, dans le cadre du Grenelle ministériel qui ne cache pas ses projets d'augmenter les tâches des personnels contre une poignée d'euros indemnitaires et pas pour tous.

Le syndicat a également informé le Chef d'établissement de sa question au CA sur la température des salles de classe.

Contactez le syndicat
Syndicat FO collèges et lycées
Maison des Syndicats
10 rue de CHICOUTIMI
16000 ANGOULÊME

Téléphone :
06 10 59 21 62
05 45 83 36 74

snfolc16@gmail.com

snfolc16.fr